

Outils

Aimer sans tout permettre - Fitzhugh Dodson
(Robert Laffont, collection "Réponses")

Ce livre adopte un point de vue positif en se centrant sur les pièges du laxisme et de la culpabilité ainsi que sur l'importance d'établir un contrat sans gagnant ni perdant avec l'enfant. Pas de recette toute faite, mais des stratégies éducatives différentes pour que chacun puisse y trouver son compte en fonction de sa situation particulière. A noter: il y a peut-être certains excès... à prendre avec un regard critique!

Enfants-rois, plus jamais ça!
Christiane Olivier (Albin Michel)

La tolérance ne fait pas nécessairement le bonheur des enfants... A partir de situations quotidiennes, la psychanalyste Christiane Olivier pointe les risques d'un excès de tolérance et explique en quoi la fermeté envers les enfants est indispensable. A noter: si le sujet est intéressant, les propos sont parfois culpabilisants et excessifs... A nuancer!

Négocier, ça s'apprend tôt!
Elizabeth Crary
(Édité par l'Université de Paix)

Ce livre est destiné à aider les éducateurs, les parents, les enfants, ... à mieux vivre ensemble en apprenant à s'écouter et se comprendre mutuellement, à construire des règles ensemble, à résoudre les conflits par le dialogue, ... Conseils pratiques, petits exercices récapitulatifs, ... Ce livre clair et agréable se lit très facilement.

Éduquer, c'est aussi punir -
Patrick Traube (Éditions Labor)

Éduquer, ce n'est pas séduire; éduquer, c'est imposer des règles et c'est aussi punir... Mais comment poser ces règles, les formuler et les faire respecter?

Oser dire NON (Favoriser confiance et estime réciproque entre parents et enfants)
Asha Phillips (Marabout)

L'objectif de ce livre est de faire découvrir au lecteur en quoi il est important de savoir dire "non". Dire "non", ce n'est pas générer des frustrations et des rancœurs; au contraire, c'est poser des repères et fixer des limites qui constituent les balises nécessaires à l'épanouissement et au bon développement de l'enfant. Ouvrage simple et très bien fait à la portée de tous.

Le Journal de votre enfant

Il s'agit d'un périodique édité par la Ligue des Familles pour accompagner les jeunes parents dans l'attente d'un enfant et au cours de ses trois premières années. Si cet outil est principalement destiné aux parents, tout le monde peut néanmoins tirer profit des conseils et des explications claires sur le développement de l'enfant. De plus, le Journal de votre enfant réalise également certains **dossiers** qui abordent plus en profondeur des thèmes tels l'amour, l'autorité, la violence, la jalousie, la communication, ...

Renseignements à la Ligue des Familles:
02/507 72 46 - www.liguedesfamilles.be

Cris et châtements - Liane Drory
(De Boeck & Belin)

L'enfant colérique, opposant, violent est-il un enfant à problèmes, un enfant en souffrance, une mauvaise graine? Savoir reconnaître l'agressivité dans sa fonction vitale et structurante permet à l'adulte de ne pas confondre "Pouvoir" avec "Autorité" afin d'éviter que la colère de l'enfant ne se transforme en haine.

Voici une petite sélection... Il en existe évidemment des tas d'autres sur le sujet!

Contact

Jeunesse & Santé
Chée de Haecht 579, BP 40
1031 Bruxelles
Tél: 02/246.49.81
Fax: 02/243.20.52
E-mail: j&s@mc.be
<http://www.jeunesseetsante.be>

Coordination

Catherine Xhauffair

Éditeur responsable

Éric Olbregts

Illustrations

Aster

Photos

J&S Tournai, Signatures européennes, Jean-Benoît Ruth, Samuel Drion, archives J&S

Graphisme et mise en page

Signatures Européennes

Impression

Hayez

Traitement de texte

Catherine Xhauffair

Ont collaboré à ce n°:

Barbara Delbeke, Samuel Drion, Olivier Geerkens, Éric Henrard, Joëlle Isaac, Manrico Maffeo, Rébecca Nuttens, Éric Olbregts, Christelle Perpète, Muriel Van der Heyden, Catherine Xhauffair.

INFORMATEUR 47

1er trimestre 2004, Édité à l'attention des formateurs et responsables de l'ASBL Jeunesse & Santé, service jeunesse des Mutualités Chrétiennes. Jeunesse & Santé participe à la politique de la jeunesse et de l'enfance de la Communauté française, ainsi qu'aux programmes de résorption du chômage des Régions wallonnes et bruxelloises.

Informateur

Edito

Tombera, tombera pas? La sanction plane en tous cas!

Elle le savait, Émilie, qu'elle ne devait pas se lancer sur le toboggan avant que son petit camarade Henri ne se soit relevé et écarté en bas. Mais voilà... L'excitation du moment? Une distraction? Une intention incompréhensible? Quoi qu'il en soit, le mal est fait: le copain Henri pleure en se frottant le dos et elle voit l'animatrice foncer vers eux, le regard réprobateur...

Va-t-elle se fâcher? Consoler l'un et l'autre? Punir? Certes, la règle a été transgressée mais, au visage déconfit de la petite Émilie, elle voit bien qu'elle s'en veut et que son intention n'était probablement pas de faire mal...

En tant qu'animateur, nous sommes souvent mal pris dans ce genre de situation: nous mesurons mal les enjeux qui y sont liés, nous ne savons que faire et pouvons avoir tendance à nous replier trop vite sur une bête punition.

Le dossier qui suit servira à réfléchir un moment à l'importance des sanctions bien pensées, à leur sens, à ce qu'elles impliquent, ... Des idées et des pistes pour être mieux armé au moment où la sanction devra tomber!



WHO'S WHO?

L'Université de Paix P2

DOSSIER: Les sanctions

Qu'en pensent les animateurs J&S? P3

Quel sens donner à une sanction? P4

Sanctions et autorité P5

Une prise de conscience nécessaire du tort causé? P6 et 7

Une cohésion interne P8

Quelques réflexions P9

Pour un œil, les deux yeux, pour une dent, toute la gueule! P10 et 11

OUTILS P12



Catherine

N°47 Trimestriel des formateurs et responsables de Jeunesse & Santé, le service jeunesse de la Mutualité Chrétienne - 1^{er} trimestre 2004

Éditeur responsable: Éric Olbregts, Chée de Haecht 579, BP 40, 1031 Bruxelles.
Bureau de dépôt: Bruxelles X - exp.: J&S, chée de Haecht 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles

L'Université de Paix

Centre de réflexion et de formation, l'Université de Paix contribue à faire connaître des moyens possibles pour prévenir la violence et y faire face à l'école, dans la famille, dans le quartier, dans les centres et maisons de jeunes,... L'axe principal de son travail consiste à apprendre la gestion positive des conflits.

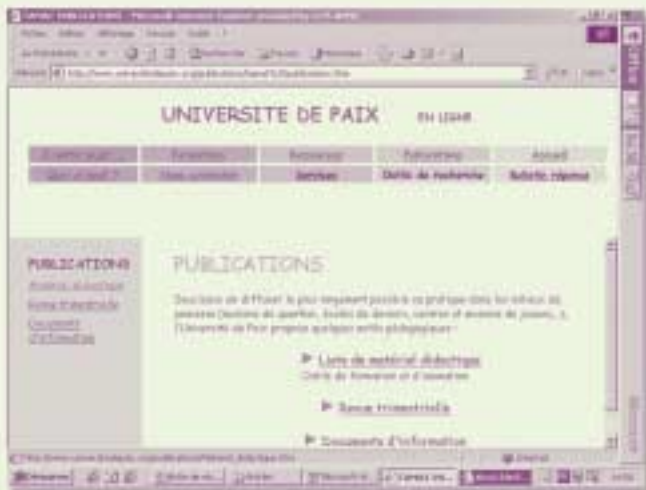
L'importance du dialogue

L'objectif de l'Université de Paix est de promouvoir le dialogue, dans le sens défini par son fondateur: "Le Dialogue consiste pour chacun à mettre provisoirement entre parenthèses ce qu'il est et ce qu'il pense pour essayer de comprendre et d'apprécier, même sans le partager, le point de vue de l'autre...". L'Université de Paix veut permettre aux jeunes et aux personnes en contact avec eux de développer leurs capacités afin de devenir des acteurs créatifs et responsables dans la société actuelle.

particulièrement les processus d'écoute et d'affirmation de soi.

Parmi les nombreuses formations dispensées par ce centre (la coopération dans le groupe, la médiation, ...), une attention toute particulière est naturellement accordée à la gestion de conflits. Le conflit est abordé comme une étape dans l'évolution de notre relation aux autres qui nécessite de clarifier ce qui est important pour chacun, le reconnaître, l'entendre et le prendre en compte. Il appartient également à chacun d'apprendre à

remercier les situations problématiques de la personne de l'autre, (futur) partenaire dans la recherche de solutions. Les formations proposées poussent en outre tout un chacun à imaginer et s'approprier des outils et techniques favorisant la résolution du conflit dans le respect de tous et à améliorer ses capacités d'action et de réaction en conflit ouvert...



Les conflits en première ligne

Apprendre à gérer positivement les conflits implique le développement d'attitudes constructives, imaginatives et autonomes intégrant

dire et à demander les choses et à prendre conscience des forces et pouvoirs en place pour se situer parmi eux... Gérer le conflit devient dès lors un enjeu commun. Les protagonistes doivent s'efforcer de diff-

Des outils...

Soucieuse de diffuser le plus largement possible sa pratique dans les milieux de jeunesse, l'Université de Paix propose de nombreux outils pédagogiques: dossiers, livres, fiches d'activité, méthodes et techniques, ... Pour avoir plus de détails, surfe sur le site www.universitedepaix.org!

Muriel

Université de Paix

Boulevard du Nord, 4
5000 Namur
081 / 55 41 40

Qu'en pensent les animateurs J&S?

Comment les animateurs de J&S voient-ils la sanction? Tu trouveras ici un aperçu du point de vue de certains d'entre eux à ce sujet. Ces phrases ont été notées telles qu'elles leur venaient à l'esprit. Ce sont des idées, des questionnements, des avis parfois très différents, des représentations mais pas forcément l'expression d'une vérité absolue. Le but est de nous questionner, nous renvoyer à nous-même ou encore nourrir un débat, que l'on soit débutant ou chevronné... et qui sait, nous aider à avancer ou au moins à réfléchir à cette question difficile...

"Parfois on est obligé d'en donner une grosse..."

"Il ne faut pas toujours tomber dans l'extrême, c'est un dernier recours. On peut trouver un compromis. Cela doit être un truc final."

"La sanction ne doit pas être considérée comme un credo..."

"Existe-t-il des sanctions agréables? Ce n'est jamais agréable une sanction."

"Parfois cela ne mène à rien. On donne une sanction mais on ne comprend pas pourquoi l'enfant a fait ce qu'il a fait."

"Une sanction, ce n'est pas punir mais comprendre."

"La sanction doit être juste et constructive. Il ne faut pas donner de bête punition."

"La sanction doit être en rapport avec la faute commise. Si on fait récurer les toilettes à un jeune qui a bouté le feu au terrain de foot, ça n'a aucun sens. Par contre, s'il a sali les murs des toilettes..."

"La sanction doit être réfléchie mais il y a des moments où on est obligé de la donner sur le coup, on n'a pas le temps de réfléchir."

"Sanction ne signifie pas toujours punition, cela peut être une récompense."

"Il faut expliquer le pourquoi de la sanction, lui donner du sens, pour que l'enfant comprenne."

"Je pense qu'il y a chaque fois une sanction d'attente, de stand by, le temps de voir ce qu'on met en place. Et après seulement on prend le temps de réfléchir au moyen à mettre en place pour la réparation. Ce type de sanction est là pour bloquer l'acte mais aussi pour canaliser l'agressivité de l'animateur."

"Il est important de construire un contrat avec eux le premier jour (qu'ils décident eux-mêmes des limites, des sanctions) et de leur donner les raisons. A partir du moment où ils décident eux-mêmes, ça marche beaucoup mieux, ils connaissent les conséquences et en voient les raisons."

"Le fait d'en parler avec les parents peut aider."

"Quand un enfant est difficile, je trouve important de ne pas prévenir les équipes qui l'auront par la suite en plaine ou en séjour car on lui colle une étiquette. Ce n'est pas parce que cela se passe mal avec une équipe d'animateurs que cela sera pareil avec une autre..."

"Il n'y a pas que nos sanctions; la manière dont les sanctions sont données et vécues à la maison peut avoir une influence sur les nôtres. Un enfant maltraité vivra peut-être très mal une de nos réactions."

"Il est important que la sanction soit constructive, que l'enfant soit pardonné et qu'il trouve lui-même la punition."

"Si l'enfant sait qu'il devra ranger pendant une heure s'il dépasse les bornes, il comprendra les conséquences de son acte: c'est embêtant de rester une heure à ranger!"

"Priver un jeune de veillée, ce n'est pas constructif... ou ça dépend de ce qu'il fait pendant ce temps-là."

"Si on le prévient dès le matin qu'il sera privé de veillée ou des dix premières minutes de la veillée, cela lui permet de s'en rendre compte à l'avance."

"Il est important de donner un ou deux avertissements avant de passer à la sanction car ils ne se rendent pas toujours compte. J'ai déjà puni un enfant qui n'avait simplement pas entendu."

A méditer!

Barbara

Quel sens donner à une sanction?

Entre conceptions personnelles et idées communes...

La première difficulté lorsqu'on aborde un thème comme les sanctions, c'est de savoir si nous parlons tous de la même chose... Il semble en effet que le concept de sanction reste assez vague et que chacun en ait une représentation sensiblement différente. Pourtant, des témoignages recueillis, il ressort indéniablement un tronc commun, des idées qui s'avèrent plus ou moins partagées et peuvent ici servir à clarifier l'objet de notre dossier.

Empêcher un comportement inacceptable

L'objectif premier de la sanction, c'est de contenter certains comportements que l'on ne peut admettre. Elle a un but: elle tombe lorsqu'une règle a été transgressée pour signifier à l'enfant que ce qu'il a fait est intolérable et tenter d'empêcher que cela ne se reproduise.

Définir un cadre

Il y a sanction si le jeune dépasse certaines limites établies par l'adulte pour – et de préférence avec – lui. Certains parlent de “contrats”. L'adulte fixe un cadre en expliquant à l'enfant les raisons et les enjeux de sa décision et en précisant les limites à ne pas dépasser. Si le jeune choisit néanmoins de les franchir, la sanction s'applique. Il est donc ici question de prévention: essayer d'éviter par le contrat que la situation intolérable ne se produise.

Punition? Chantage?

Ce qui différencie une sanction d'une punition ou du chantage (“si tu fais ceci, il va t'arriver cela”), c'est

notamment cet aspect de contrat. Il y a négociation avec l'enfant, on explique les raisons de ses décisions, on fixe des limites et chacun sait que leur dépassement entraîne la sanction. Il y va ensuite de la volonté de chacun et du choix de respecter ou non le contrat: si la sanction tombe, c'est que l'enfant a choisi de ne pas respecter les règles. Cet aspect peut parfois permettre au jeune de

ne pas ressentir la sanction comme une punition: il sait à quoi il s'engage et c'est son propre choix qui déclenche la sanction.

Différencier l'acte et la personne

C'est toujours un acte qui est sanctionné, jamais une personne. Malgré les actes commis, il est important de rassurer l'enfant en permanence sur l'amour qu'on lui porte, et ce pour qu'il ne se sente pas réduit à son acte, qu'il ne soit pas découragé et ne se voie pas attribuer une étiquette.

Concrètement, il s'agit d'éviter les “toujours” et les “jamais” ainsi que les phrases lapidaires du style “tu es méchant” ou “je ne t'aime plus”. Expliquons plutôt que nous ne sommes pas d'accord avec ce qu'il a fait, en nous assurant que nous nous faisons bien comprendre.

Une dimension éducative

Nous avons parfois l'impression d'être trop durs et de nous faire “mal aimer” d'un enfant en le sanctionnant. Pourtant, c'est tout le contraire! Si une punition “bête et méchante” peut faire plus de tort que de bien, une sanction réfléchie en lien avec des limites clairement établies contribue au bon développement de la personne. L'enfant a besoin d'être structuré et confronté à des limites pour pouvoir acquérir plus d'autonomie et grandir dans l'assurance qu'il est protégé par certaines balises et non pas abandonné dans un monde où tout est permis et qui en devient donc dangereux.

La sanction rassure l'enfant et l'aide à assimiler certaines limites et certains cadres indispensables pour fonctionner en société. A partir d'un moment, elle ne sera plus utile: l'enfant aura intégré ces limites et se fixera de lui-même le cadre en question. Dans ce contexte, la sanction apprend au jeune qu'il ne peut pas faire n'importe quoi, qu'il existe des règles, des lois et des sanctions et qu'il peut se passer de ces dernières lorsqu'il a décidé de respecter les premières. La sanction pousse donc l'enfant à prendre ses responsabilités.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire au premier abord, les sanctions – si elles sont bien pensées – sont indispensables...

Catherine

Sanctions *et autorité...*

D'aucuns diront que l'autorité est quelque chose d'inné et qu'il n'y a pas de recettes toutes faites.... Pourtant, quelques principes servent l'autorité et d'autres la desservent... En voici quelques-uns en vrac!

Des règles de base...

- L'autorité ne se limite pas à poser une somme d'interdits; elle est plutôt liée aux limites clairement posées, à la signification donnée aux sanctions et à la reconnaissance de ses propres erreurs.
- L'équipe d'animation doit définir des règles essentielles sur lesquelles elle ne transigera pas: il s'agit du non-négociable. Les règles doivent être connues, comprises et acceptées.
- En ce qui concerne les règles négociables, le fait de les construire avec les enfants permet notamment de leur donner du sens et de les faire accepter.
- Quand les règles sont fixées, elles ne doivent plus changer car la constance est essentielle pour que l'enfant puisse s'y repérer.
- L'ensemble des membres doit agir de concert. Si un animateur a décidé quelque chose, personne ne doit le remettre en cause en public, quitte à en discuter après en réunion en l'absence de l'enfant.
- Quand on promet quelque chose à un enfant, il faut tenir parole car l'autorité doit être bâtie sur la confiance. Même chose pour les privations: ne menacez pas un enfant de quelque chose que vous savez (et lui aussi) impossible (ex: lors d'un jeu de piste: "si tu continues, on te laisse là").
- L'autorité réelle doit s'exercer sans



violence, qu'elle soit physique (coups) ou morale (brimades, humiliations).

- Si une punition est établie sans tenir compte des règles fixées ensemble, elle sera souvent vécue comme injuste, car elle risque d'être guidée uniquement par les émotions de celui à qui une attitude a déplu...

... et des pièges à éviter

- Évitez les phrases du type "tu es trop méchant" (parle en JE et préfère les phrases du style "je ne suis pas d'accord avec ce que tu as fait à ton camarade").
- Évitez de désapprouver le comportement d'un enfant devant un autre ou devant des parents. Certaines paroles dites en public peuvent blesser beaucoup plus que si elles sont dites en tête-à-tête.
- Excluez les paroles qui blessent et les punitions qui humilient comme "puisque tu mords, je vais te promener en laisse toute la journée", "un garçon comme toi, je suis déçu. Tes parents ne seraient pas fiers".
- Les punitions collectives qui frap-

pent aveuglément tous les enfants pour atteindre l'auteur de la faute, laissent derrière elles un profond sentiment d'injustice.

- Un recours quasi systématique à la punition n'aura plus d'effet sur l'enfant.
- La punition ou la réparation doit être présentée non comme une humiliation, mais comme une conséquence logique d'un acte répréhensible et clairement annoncé comme tel.
- Le fait de crier ne donne en aucun cas de l'autorité.

En conclusion

L'autorité, c'est parvenir à fixer des limites claires, les faire respecter et être capable de trancher, d'expliquer et de négocier. Mais n'oubliez pas que l'autorité, c'est aussi encourager lors des moments difficiles et féliciter l'enfant pour chaque petit progrès! Il n'est pas non plus question de "pouvoir" absolu: il convient de se demander au service de quoi on veut mettre l'autorité...

Rebecca Nuttens

Une prise de conscience nécessaire du tort causé?

“On est accessible à la crainte dans la mesure où la représentation du mal futur est intense...”¹

Depuis près de dix ans, ma pratique de l'animation ainsi que mon métier d'éducateur m'ont donné l'occasion de sanctionner à tour de bras, du tout petit enfant qui gratte dans son nez à l'adolescent qui a commis des délits graves punissables par la loi. Si, au départ, je pensais qu'une "bonne" sanction, efficace et adéquate, passait inévitablement par une prise de conscience du tort causé à autrui en raison du non-respect d'une règle ou d'une loi, mon jugement s'est aujourd'hui nuancé.

Un cadre et des règles à respecter... ou pas!

Un enfant ou un adolescent a besoin de règles, de repères pour *se construire* et l'adulte qui l'accompagne est là pour les lui énoncer. Dès le plus jeune âge, les parents dessinent pour leur enfant un cadre plus ou moins souple dans lequel celui-ci va pouvoir évoluer. Ce cadre comporte des simples règles de bienséance (*"on dit bonjour à tante Agathe"*; *"on mange avec une fourchette et un couteau ;..."*), le respect fondamental d'autrui (*"ne frappe pas le chien ou ton petit frère"*; *"ne casse pas leurs jouets..."*) et passe par des règles de sécurité (*"ne t'approche pas du poêle à bois"*; *"ne glisse pas sur la rampe d'escalier..."*). Cet ensemble de règles permet à l'enfant de se socialiser, de pouvoir entrer en relation en respectant un code et un fonctionnement commun aux autres *"petits humains"*. Ce code s'étoffe encore en fonction des milieux qu'il fréquente (crèche, école... *"on s'assied à son banc, on prend son cahier, un bic et on écoute la maîtresse"*). Les *"petits humains"* (et les grands...)

respectent ou non ce code, que ce soit par choix ou par ignorance. Les adultes ou les autres enfants peuvent, à l'occasion, leur renvoyer qu'ils éprouvent du (dé)plaisir, de la joie, de la tristesse, de la colère... face à ces comportements.

La confirmation positive ou négative d'un comportement

Sans jouer sur les mots, je crois qu'il s'agit là de l'essence même de ce qu'est une sanction en ce sens que le comportement est confirmé par le regard, l'attitude de l'autre comme positif ou négatif. Si un enfant, intentionnellement ou non, renverse sa purée, la réponse qui lui sera donnée influencera immédiatement la suite de la relation que l'on pourra avoir avec lui. Si l'adulte, pour quelque raison que ce soit se met à rire et encourage ledit comportement, la relation à venir sera complètement différente que si celui-ci lui fait *"des gros yeux"*. Il en est de même quand un enfant vous donne un câlin (plutôt qu'une gifle), met la table (plutôt que de jeter ses couverts par terre)... Il me paraît important que les adultes puissent tout autant mettre en valeur les aspects positifs que les aspects qui le sont moins... de manière à pouvoir intervenir de manière ciblée et sécurisante le cas échéant.

De l'éducatif et du préventif

Il est évident que les *"gros yeux"* et le doigt levé ne suffisent pas toujours à contenir un comportement que l'adulte juge inadapté au contexte dans lequel il prend forme. Évidemment, il y a toujours des débordements, des moments où un individu *"passe de l'autre côté"* on ne sait pourquoi et agit comme on ne s'attendait pas à ce qu'il le fasse. Évidemment, le rôle de

l'adulte, de celui qui encadre est de re-préciser les contours du cadre. Évidemment (peut-être trop...), la démarche d'une sanction qui amène la personne à *prendre conscience des conséquences de ses actes* s'impose.

La dimension éducative d'une sanction se développe en partie dans le fait qu'un comportement nécessite une réponse adaptée et cohérente en fonction du cadre qui a été pré-établi avec l'enfant. C'est à l'adulte d'être créatif et de se mettre en quête de moyens permettant à chacun de démontrer d'une part qu'il est capable de réparer et d'autre part de réussir à se montrer compétent, plein de ressources et agréable à côtoyer... Je pense qu'il s'agit là de la meilleure forme de prévention donnant l'occasion de (re)-construire une relation sereine habitée par la confiance réciproque.

Un autre aspect préventif est sans aucun doute l'établissement d'un cadre clair et précis auquel l'adulte et l'enfant peuvent se référer... avec un minimum de flou et suffisamment de souplesse pour permettre à chacun de s'adapter en fonction des situations. Se confronter aux règles et aux adultes, négocier, batailler, font sans nul doute partie des étapes qui permettent aux enfants de grandir et de mûrir.

Un tort causé et un point de vue à adopter?

Mais... La plupart du temps, ce qui nous préoccupe plus que le *"comment faire en sorte que le comportement ne se reproduise plus?"* se situe dans le *"comment faire comprendre à celui qui a commis l'acte qu'il a fait quelque chose de mal ..."*. Nos interventions s'axent alors dans la prise de conscience du tort causé à *"la victime"* et de l'allégeance du

Une prise de conscience nécessaire

du tort causé?

“délinquant”² à notre vision des choses, nous, adultes qui savons ce qui est bon pour lui...

Je me rends compte aujourd'hui que la plupart de mes interventions étaient un leurre dans lequel je nous enfermais, moi, la personne à sanctionner et éventuellement “sa victime...”. De fait, je dépensais énormément d'énergie à vérifier que Pierre, Paul ou Jacques adhéraient au fait que, premièrement, ma vision des choses et des faits qu'ils avaient commis était “la seule et bonne vision” d'une catastrophe qui venait de se produire et que, deuxièmement, ces mêmes Pierre, Paul et Jacques n'étaient que des “petits monstres” tout juste bons à faire foirer mon camp et celui des autres enfants. Dès lors, chaque mot, chaque geste étaient (malgré moi?) sujets à interprétation pouvant nourrir un quelconque réquisitoire.

Excuses et soumission

Par ailleurs, je crois que nos sanctions cherchent souvent à démont-

rer, à l'intérieur d'un jeu un peu fou, que les personnes qui ont commis des “délits”³ font amende honorable. Qui n'a jamais traîné le petit Jordan par la main pour qu'il aille présenter des excuses (que nous estimons une fois sur deux ne pas être sincères) à la pauvre Amélie à qui il a donné une claque une heure auparavant, la même Amélie se demandant ce qui lui arrive ou ne rêvant que d'une chose: qu'on lui foute la paix...

Cet écueil auquel nous sommes parfois confrontés s'illustre souvent dans une recherche systématique visant à ce que chacun soit habité par un sentiment de justice et d'équité (“Dis-moi Simon, c'est juste ou pas que tu te retrouves à l'écart du groupe parce que tu fais chambard? Allez, réponds!” **et Simon de n'avoir d'autre choix que d'acquiescer sans quoi il nous démontrerait qu'il n'a pas compris le tort qu'il a causé et ainsi n'avaliserait pas le bon choix de notre sanction...**)

En conclusion...

Si sanctionner signifie pour l'adulte qu'il doit *prendre ses responsabilités* face à un comportement de l'enfant, il est indispensable que la sanction ne soit pas l'expression de sa “toute puissance”. Je crois à l'importance de la place laissée à la parole, au fait qu'elle puisse être prise par chacun dans un espace de liberté et de respect mutuel. Enfin, il est encore plus indispensable, à mon sens, que l'adulte soit attentif au fait qu'une sanction clôture une séquence et donne un nouveau départ à la relation qu'il a avec l'enfant.

Car finalement, ne demandons-nous pas avant tout que l'écart par rapport à la règle ne se reproduise plus?

Riquet

¹ Ribot

² par “délinquant”, j'entends et j'élargis le propos à toute personne qui enfreint une règle

³ dans le cadre de cet article, le terme “délits” inclut tous les petits écarts possibles et imaginables aux règles...



Une cohésion *interne*



Que le règlement soit imposé, préparé par les animateurs ou mis au point avec les enfants, les membres d'une équipe d'animation en centre de vacances se doivent d'être solidaires face aux sanctions qu'ils donnent.

Lors d'une plaine de jeux, les animateurs doivent parfois sanctionner des enfants en raison de certains de leurs comportements. Dans ce cas-ci, sanctionner est utilisé dans le sens de punition ou de réparation. Mais sanctionner par rapport à quoi? S'il n'y a pas de règlement, il n'y a pas de sanction. Si nous sanctionnons sans règlement, nous sommes dans l'arbitraire. Les enfants qui viennent en plaine ou en camps (et leurs parents) doivent savoir à quoi s'attendre. Il n'est pas question que le manque de règlement ou ses lacunes puissent être remplacés par "c'est comme ça, car tout le monde le fait", "et chez toi, si on faisait la même chose". Il va donc de soi que la mise au point d'un règlement mentionne, au préalable, l'existence de sanctions.

Place à la négociation...

Le règlement n'est cependant pas monolithique. Certaines choses peuvent être négociées. Si tout n'est pas imposé, certaines parties peuvent être préparées par les animateurs. On pourra aussi intégrer les enfants dans la mise au point du

règlement et donc des sanctions. Il s'agira de savoir si on a le droit de frapper son voisin, de délaissier un camarade, de jeter son manteau dans les orties, d'insulter les autres (notamment les animateurs...), de catapulter des petits pois lors des repas,... D'autre part, certaines règles sont comme des lois. Ce sont des interdits non-négociables principalement liés à la sécurité des jeunes. Ici, pas de négociation possible: on ne peut pas faire mal à autrui intentionnellement, on ne peut pas se mettre soi-même en danger, ...

Cohérence des animateurs

Si l'équipe d'animateurs organise seule tout ou une partie du règlement, elle veillera à rester cohérente face aux sanctions (type et hiérarchie). Cela se prépare avant que la plaine de jeux n'ait lieu. C'est à ce moment-là que les animateurs pourront montrer leurs désaccords. Quoi qu'il en soit, lorsque la plaine (ou le camp) débute, tous les animateurs doivent être sur la

même longueur d'onde. Et se tenir à une vision commune des sanctions à prendre en cas du non-respect du règlement. Ainsi, l'intelligence voudra que si un règlement existe, les animateurs s'y soumettent. Que l'on soit d'accord ou non avec ce règlement. Si quelqu'un ne l'accepte pas, il ne sera plus question de le remettre en cause au moment où la transgression arrive. Il en va de la survie pure et simple de la plaine.

De son côté, le coordinateur doit s'assurer que tous les animateurs aient bien compris le règlement. Car si tous ne sont pas forcés d'être d'accord avec tous les points du règlement (dont les sanctions), ils sont tenus d'en promouvoir son application.

En outre, il convient de rester cohérents les uns envers les autres: si un animateur donne une sanction, un autre ne peut pas venir et la lever sans avoir préalablement concerté le "donneur de sanction", au risque de le discréditer aux yeux des jeunes...

Tout ceci traduit donc l'importance d'une bonne préparation et de discussions de fond au sein de l'équipe avant de partir en séjour...

Manrico MAFFEO



Quelques réflexions...

La carotte et le bâton

Dominique est pris en flagrant délit de bougeotte en pleine sieste. Alors que je m'apprête à réagir, la bouche entrouverte mais les sons encore bien calés dans la gorge, voilà que Dominique me précède:

- < Tu pourrais me demander si je suis aussi turbulent à la maison et pourquoi je ne fais pas la même chose ici que chez moi...
- > Pourquoi ne pas essayer de me culpabiliser en me signalant, subrepticement, que mes allers et retours empêchent certains de mes camarades de se reposer et que si je n'ai pas besoin de sieste, ce n'est pas forcément le cas de tout le monde?
- < Je peux aussi te proposer de me motiver en me promettant monts et merveilles si je suis sage jusqu'à la fin de la sieste.
- > Évidemment, il y a aussi la menace de me priver de veillée ou de grand jeu...
- < Plus original, tu peux m'assurer de ta plus grande compréhension envers mon énergie débordante et m'inviter à la dépenser en essayant la vaisselle.
- > Ceci dit, tu aurais pu clarifier les règles du jeu avant ou faire appel au jugement du prochain grand conseil des enfants ...
- > Bon, ben, tu fais quoi?

Moi, je me suis surtout demandé ce que d'autres auraient fait à ma place... Et toi?

Agiter la carotte, menacer du bâton, céder au chantage... ce n'est pas forcément aussi simple. Que ce soit en formation ou en centre de vacances, il vaut sans doute mieux en discuter avant...

Une des séquences de la cassette vidéo "Itinéraire à travers le groupe"* t'invite justement à y réfléchir. Plusieurs animateurs témoignent de l'usage qu'ils font de la carotte et du bâton. Pas des vérités, mais des points de départ à une discussion en équipe. Et pour celui qui en veut encore plus, la cassette est accompagnée de plusieurs repères théoriques et de quelques paroles d'animateurs éditées notamment au centre du Zoom**.

Vas-y, fonce! Et puis, fais-le sans faute, parce que **si tu ne le fais pas, ...**

Olivier Geerkens

* Un des outils de la Valisette "Système B" (disponible dans ta régionale) développée par la plate-forme Bienveillance.

** Revue éditée par l'ICC pour les formateurs et les responsables. Depuis septembre, l'outil "Paroles d'animateurs" rédigé par la plate-forme Bienveillance est encarté en son centre.

Souffler le chaud et le froid...

"Andrew, tu me feras 3 heures de retenue!", "Puisque c'est comme ça, on supprime la veillée de ce soir et vous irez tous vous coucher après le souper"

Deux exemples de sanction: un prof envers un élève et une équipe d'animateurs envers un groupe d'enfants. Le point commun entre les deux? Dans les deux situations, les intervenants ont sanctionné "à chaud".

Le prof donne 3 heures de colle à Andrew. Mais est-ce qu'Andrew était seul à taguer les toilettes de l'école? Le prof a bien vu 2, 3 ados s'encourir, mais c'est Andrew qui s'est fait pincer... Et pourquoi 3 heures de retenue plutôt que de réparer les dommages occasionnés?

Idem pour l'équipe qui fait coucher les enfants plus tôt. Est-ce parce qu'elle n'a pas pu gérer le début de chahut à table au souper? Est-ce que tous les enfants chahutaient ou s'agissait-il d'un petit nombre?

Dans les deux situations, les sanctions appliquées vont-elles résoudre le problème (à court, moyen et long terme)? Le sentiment de "justice" sera-t-il vécu par tous

les protagonistes ou est-ce plutôt un sentiment d'injustice qui s'en dégage? Ces sanctions permettront-elles aux enfants d'évoluer? Il y a encore bien d'autres questions à se poser avant de sanctionner.

J'en viens à un des principes de fonctionnement d'une sanction: le contradictoire. Cela signifie que chacun des protagonistes doit pouvoir exprimer son point de vue, sa vision de l'acte et donc posséder un espace de parole. S'il est souhaitable de prendre des mesures conservatoires dans l'urgence (qui permettent de stabiliser la situation et évitent qu'elle ne s'aggrave), il est fortement déconseillé de sanctionner "à chaud" avant d'avoir toutes les informations. Les paroles des protagonistes, de la personne qui gère un conflit, qui explicite la transgression sont essentielles pour s'inscrire dans une dynamique éducative. Grâce à la parole, l'enfant apprend à gérer des situations conflictuelles de façon non-violente.

Et maintenant vous me copierez 10 fois cet article...!

Samuel

Pour un œil, les deux yeux

Pour une dent, toute la gueule!



Une petite formule provocatrice de Léo Ferré, rien de tel pour attirer le client! Et si la formule provoque, c'est bien parce que la notion de sanction fait appel à notre représentation intime de la société dans laquelle nous évoluons...

Qu'est ce que c'est qu'une sanction? En voilà, une excellente question! Malheureusement, en matière de réponse, je pressens qu'il sera plus difficile de s'accorder sur celle que nous pourrions tous qualifier d'excellente. Derrière ce terme se cachent des représentations bien différentes... S'agit-il de la "punition"?

S'agit-il de la formalisation par un groupe de son appréciation (positive ou négative) d'un comportement? Au travers de ces approches différentes, et de leurs innombrables variantes, se profile une multiplicité d'usages de la sanction.

D'un extrême à l'autre

La sanction peut être perçue comme un outil au service d'un modèle d'organisation, et à ce titre elle constitue une illustration instructive du modèle idéologique dominant d'une société. Elle nous permet d'observer où une société situe le point d'équilibre entre les intérêts individuels et l'intérêt du groupe.

Dans l'extrême consistant à nier l'intérêt individuel de chacun des membres du groupe, la sanction sera un outil au service d'une pression à la conformité, chaque transgression des règles sera durement sanctionnée, peu importent les ressorts personnels qui ont mené à la transgression et les conséquences individuelles. L'objectif unique est le maintien de l'ordre social.

A l'autre extrémité, on peut concevoir un système qui ne se préoccupe que de garantir la défense des intérêts individuels. Dans ce cadre, la notion de sanction n'a aucune place, l'individu reste seul gestionnaire de ses actes, et la société ne se compose que de l'addition des mobiles individuels qu'elle n'a aucun droit de juger.

Des positions diverses

Entre ces caricatures, il y a toute la place pour nous positionner. Quelle est le sens d'une peine de prison dans notre pays? Dissuader la délinquance par la crainte qu'elle inspire? Protéger la société en mettant à l'écart les individus dangereux?

Donner aux victimes un sentiment de justice? Rappeler la norme? Permettre au délinquant d'évoluer vers un comportement compatible avec les règles?

Un sondage permettrait certainement d'observer une grande variété de réponses, et d'identifier des représentations dominantes en lien avec les modèles de société et les modèles éducatifs les plus répandus.

Il en va de même à l'échelle de la famille. La sanction constitue une traduction concrète d'un type de modèle éducatif. Dès lors, on ne peut s'interroger sur la fonction de la sanction sans questionner l'évolution des modèles éducatifs qui la sous-tendent.

Une classification des modèles

Ces modèles peuvent se distribuer en fonction de deux axes. Un axe vertical qui privilégie soit l'ACCOMODATION (aptitude à se plier aux conventions sociales) soit l'AUTOREGULATION (aptitude à définir ses objectifs, à trier les informations) et un axe horizontal favorisant soit l'INNOVATION (avoir de l'imagination, être créatif) soit la CONFORMITE (obéissance,...).

Cette disposition permet de définir quatre modèles éducatifs distincts adoptés par les parents au début des années 90:

- le modèle du "bon petit soldat" qui transmet la nécessité de "garder" sa place dans la société;
- le modèle du "gardien de l'ordre établi" qui transmet le devoir de "trouver" sa place dans la société;
- le modèle du "battant" qui devra "faire" sa place;

- le modèle du “révolutionnaire tranquille” qui aura à “aménager” sa place.

ACCOMMODATION

Le battant
6,9 %

Le bon petit soldat
21,5 %

INNOVATION

Le révolutionnaire
tranquille
20 %

CONFORMITE

Le gardien de
l'ordre établi
13,8 %

AUTOREGULATION

Des études (*) ont montré que ces modèles ne sont pas équitablement répartis. Le sexe, la région de résidence, la catégorie socio-professionnelle, le niveau d'étude et le type d'organisation familiale sont autant de critères qui modifient la dominance de l'un ou l'autre modèle. Le modèle éducatif du “bon petit soldat” est plus présent chez les femmes, celui du “révolutionnaire tranquille” chez les hommes. Le modèle du “bon petit soldat” est aussi celui qui domine en Flandre, alors que c'est le “gardien de l'ordre établi” en Wallonie, et le “révolutionnaire tranquille” à Bruxelles. Le modèle “bon

petit soldat” domine largement chez les ouvriers, tandis que le “révolutionnaire tranquille” est le plus présent chez les cadres. Est-il étonnant qu'un ouvrier n'ayant pas fait d'études soit plus enclin à transmettre à son enfant des valeurs qui s'appuient sur l'accommodation aux règles, l'endurance, la persévérance?

Des visions différentes

Par ailleurs, il semble évident que l'approche de la notion de sanction sera très différente dans les différents modèles. Un modèle qui repose d'avantage sur la conformité et l'accommodation sera plus réactif aux transgressions qu'un modèle s'appuyant sur l'innovation et l'autorégulation.

Ceci nous permet de porter un regard différent sur les écarts qui existent inévitablement entre nous et certains parents qui nous confient leurs enfants en matière de rapport à la sanction. Étant bien entendu que, du côté de Jeunesse & Santé, quelles que soient les pratiques prônées, la diversité est également au rendez-vous.

Le travail mené par la plate-forme Bienveillance, initiée par l'ICC, qui a interrogé près de 500 animateurs (plus d'un quart issus de J&S) est éclairant de ce point de vue. Si 87% des animateurs s'accordent à dire que “les punitions les plus efficaces sont celles qui font comprendre au jeune qu'il a mal agi”, 42% estiment que les punitions doivent être plus fortes en début de séjour pour faire passer les règles, 27% considèrent que la méthode la plus efficace consiste à remettre l'enfant “à sa place” devant le groupe, 18% sont adeptes de l'effort physique, 5% apprécient la loi du talion (œil pour œil!), 13% favorisent la sanction-réparation, 8% la discussion, et 2% estiment que toute sanction est inutile.

Voilà qui traduit pour le moins la diversité (parfois inquiétante!) des sensibilités individuelles. Cette diversité se retrouve également au travers du temps. La superbe relique (que j'ai déjà évoqué dans un épisode précédent!) que constitue le manuel édité en 1969 à l'usage des animateurs des cures d'air, nous indique que “si faute il y a, il n'est que juste qu'elle soit expiée” (sic!).

Et nous là-dedans?

Tout ceci devrait nous permettre de percevoir, au travers de la cacophonie qui peut régner autour d'une telle thématique, la présence de modèles sous-jacents différents, de mesurer l'intérêt de les comprendre au regard de leur adéquation à la réalité dans laquelle ils sont ancrés, et de nous interroger sur nos propres représentations et les pratiques qu'elles induisent.

Éric



* source: “Les valeurs éducatives en question”
Anne Gauthier – Jean-François Guillaume- ULg.